

Fondation d'investissement Seraina

Avis de souscription obligatoire pour les droits du groupe de placement «SIF LIVING ESG» de la 2e émission

Dépôt auprès de: Seraina Invest AG
Stockerstrasse 34, 8002 Zurich
Personne de contact : Reto Niedermann
Chief Executive Officer
tél. +41 58 458 44 44 / e-mail: info@serainainvest.ch

Nom de l'institution de
prévoyance/personne morale
enregistrée et exonérée d'impôts (selon
l'inscription au registre du commerce):

(personne de contact)

(fonction)

(adresse)

(téléphone, e-mail)

Banque dépositaire : (nom)	
(n° de dépôt)	
(adresse)	
(personne de contact, tél., e-mail.)	

Groupe de placement	Nombre de droits souhaités ou en CHF
Seraina Investment Foundation "SIF LIVING ESG" au prix d'émission au 30.09.2024 de CHF 102.92 indicatif (hors commission d'émission)*	

Valor / ISIN : 127509133 / CH1275091333

Période de souscription: 24 avril - 14 novembre 2024, 12h00

Prix d'émission: CHF 102.92 indicatif (au 30.09.2024)

***Commission d'émission :** **0.50%** pour les investisseurs existants de la Seraina Investment Foundation
1.00% pour les nouveaux investisseurs

Les décomptes sont effectués à la valeur nette d'inventaire par droit, à partir de la clôture trimestrielle au 30 septembre 2024 (ou de la dernière clôture trimestrielle ou intermédiaire valable) sur la valeur nette d'inventaire effective à la clôture pertinente. Nous indiquons que la valeur nette d'inventaire au 30 septembre 2024 est de **102.92 CHF (à titre indicatif)**. Une partie de la commission d'émission sert à couvrir les frais de distribution liés à l'émission des droits, le montant restant est crédité à l'actif immobilisé.

- Volume d'émission :** CHF 40 millions (jusqu'à 60 millions au maximum) - la direction de Seraina Invest AG peut, à sa libre appréciation, procéder à des restrictions d'attribution et/ou à des réductions. Les investisseurs existants ont un droit de souscription préalable, l'égalité de traitement est alors respectée. Après l'attribution aux investisseurs existants, un éventuel volume restant est réparti entre les nouveaux investisseurs, l'égalité de traitement des nouveaux investisseurs étant alors respectée.
- Investissement minimum :** CHF 500'000.00 (commission d'émission exclue)
- Date d'attribution :** Date d'attribution définitive **désormais fixée au 15 novembre 2024.**
- Données de libération :** La libération est **désormais prévue en novembre 2024**, sur préavis avec un délai de communication d'au moins 10 jours ouvrables, au prix basé sur les derniers comptes annuels, trimestriels ou intermédiaires. Libération: au plus tard le **29 novembre 2024** (max. 60 millions de CHF).

Autres conditions :

L'institution de prévoyance / personne morale susmentionnée prend connaissance des statuts, du règlement de la fondation, du règlement des frais & taxes, du prospectus, des directives de placement et de financement ainsi que du dernier bilan trimestriel de la Seraina Investment Foundation, respectivement de son groupe de placement "SIF LIVING ESG" (disponible auprès de Seraina Invest AG).

La contre-valeur des droits attribués doit être versée à la date de libération prescrite sur un compte (qui sera communiqué lors de l'attribution) auprès de la Banque Cantonale Vaudoise.

Les investisseurs autorisent leur banque dépositaire à fournir à Seraina Investment Foundation des informations sur le nombre de droits détenus en dépôt, en particulier dans le cadre du contrôle du cercle des investisseurs et de l'assemblée des investisseurs.

L'institution de prévoyance / personne morale susmentionnée satisfait aux dispositions statutaires et réglementaires de Seraina Investment Foundation relatives au cercle d'investisseurs autorisé. Elle est soit exonérée de l'impôt fédéral direct et remplit dans le canton où elle a son siège les conditions relatives aux allègements fiscaux cantonaux pour les institutions de prévoyance / personnes morales servant à la prévoyance professionnelle, soit elle est soumise à la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et place auprès de Seraina Investment Foundation des fonds exclusivement destinés aux institutions susmentionnées.

Lieu et date:

Cachet et signatures

Noms en majuscules:

Date:

Visa Seraina Invest SA: